MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Conseils,
Informations,
Accès au droit,
Aide aux victimes.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
www.justice.gouv.fr

Roissy Pays de France
Communauté d'Agglomération

Territoire de vies, terre de projets

Placées sous l'autorité du Président du Tribunal de Grande Instance de Pontoise et du Procureur de la République, les Maisons de la Justice et du Droit assurent sur le territoire de Roissy Pays de France **une présence judiciaire de proximité,** *favorisent* **l'aide aux victimes**, *facilitent* **l'accès au droit** *et développent des nouveaux modes de traitement judiciaire et pénal de la petite délinquance.*

Ces structures dont le personnel et les locaux sont financés par la communauté d'agglomération et le Ministère de la Justice apportent à tous les habitants les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, d'accéder facilement aux informations juridiques, de **bénéficier d'un soutien matériel, moral et juridique** *immédiat lorsqu'ils sont victimes d'une infraction.*

Espaces privilégiés d'information et d'assistance aux victimes, les Maisons de la Justice et du Droit vous proposent des **services d'orientation juridiques entièrement gratuits et confidentiels.**

Les Maisons de la Justice et du Droit regroupent différentes permanences d'information juridique de proximité et d'accueil de professionnels du droit ou d'associations.

Qui est votre meilleur interlocuteur ?

L'accès au droit

L'avocat vous informe et conseille sur vos droits, vos obligations et sur les démarches que vous pouvez entreprendre, par exemple en vue d'obtenir une décision de justice.

Le notaire délivre toute information juridique de base sur les questions liées à la famille, à l'immobilier ou au patrimoine (successions, testaments, contrats de mariage, etc...).

Le greffier vous accueille en toute confidentialité, répond à vos questions et vous oriente vers les structures adéquates.

Le juriste (Accès au droit et Aide aux Victimes)
CIDFF/CIDAV (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles & Centre d'Information départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes)

Les permanences physiques d'accès au Droit et à l'Aide aux victimes sont assurées par une juriste (cf. tableau, « Le juriste » les lundis, mardis et mercredis). Elles sont accessibles sur rendez-vous et destinées à toute personne :

- souhaitant obtenir des informations juridiques (CIDFF),
- victime - ou ayant été victime - d'une infraction pénale et exprimant le besoin d'être orientée et informée sur les démarches à effectuer (CIDAV).

Le Conciliateur de Justice est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel. Il organise le rapprochement des parties et cherche une solution respectant les intérêts de chacun.
Vous pouvez le consulter pour le règlement à l'amiable des petits conflits entre particuliers : problème de voisinage, famille, litige avec le bailleur, consommateur, etc...

L'huissier de Justice délivre toute information sur les procédures juridiques de sa compétence. Exemples : constats d'huissier, baux, charges locatives, rédaction de contrats...
Il est compétent pour forcer à l'application des décisions de justices rendues.

L'ADIL 95

(Association Départementale pour l'Information sur le Logement)

Association qui apporte un conseil gratuit complet sur l'habitat : construction, bail, loyer, réparations locatives, copropriété, achat, vente, financement...
MJD de Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel

L'AFAVO

(Association des Femmes Africaines du Val-d'Oise)

A un rôle d'interface auprès des populations migrantes ou issues de l'immigration. Elle aide les personnes dans leur intégration, pour l'accès au droit, à la culture, au logement, à la langue, à l'emploi et à la vie sociale.

L'APCE 95

(Association fédérale Pour le Couple et l'Enfant du Val-d'Oise)

Association qui propose dans tous ses lieux d'accueil des services autour de la prévention et du soutien à la parentalité avec un Accueil Médiation Familiale :

- information (uniquement)
- prise de rendez-vous.

MJD de Villiers-le-Bel uniquement

Les Délégués du Défenseur des Droits

Depuis le 1er mai 2011, le Défenseur des droits regroupe, en une unique institution, les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS), ainsi que celles de la Haute Autorité de la Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).
Le Défenseur des droits est indépendant ; il défend les droits de manière confidentielle et gratuite, et mène des actions pour permettre l'égalité dans l'accès aux droits.
Il informe, conseille et s'emploie à améliorer les relations entre l'administration et le citoyen, recherche un règlement amiable, au cas par cas et en équité, entre deux parties dans les domaines des relations avec les services publics, de la lutte contre les discriminations (notamment dans l'emploi), de la défense des droits de l'enfant et des relations avec les professionnels de la sécurité, privés ou publics.

Les activités judiciaires et pénales

Le Délégué du Procureur de la République

Lorsqu'une infraction a été commise par une personne mineure ou majeure, le Procureur de la République peut choisir d'orienter la procédure vers la MJD. Il peut alors demander à un délégué du Procureur de recevoir l'auteur de l'infraction, de lui faire un rappel à la loi, de vérifier qu'il répare les dommages causés ou de régulariser sa situation. Il reçoit aussi les victimes et assure un rôle de médiateur pénal en matière d'affaires familiales (pensions alimentaires, non-présentation d'enfant, violences conjugales...)

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Ce service est chargé de l'exécution des condamnations judiciaires, sous l'autorité principale du Juge d'Application des Peines. Il met en oeuvre les mesures de contrôle judiciaire, de sursis avec mise à l'épreuve, de liberté conditionnelle, du travail d'intérêt général. Il favorise également l'insertion des personnes qui lui sont confiées.

L'association RIVAGE

(Centre de soins spécifiques pour toxicomanes)

Centre d'accueil, de suivi et de soins pour les toxicomanes.
MJD de Garges-lès-Gonesse uniquement

Permanences des Maisons de la Justice et du Droit

	GARGES-LÈS-GONESSE	SARCELLES	VILLIERS-LE-BEL
Accès au droit : sur rendez-vous uniquement			
Avocat 1) Avocat généraliste	lundi de 10h à 12h	mardi de 10h à 12h jeudi de 14h à 16h	les 3 premiers vendredis du mois de 10h à 12h
2) Avocat Droit du travail	/	2ème mercredi du mois de 10h à 12h	dernier vendredi du mois de 10h à 12h
3) Avocat Droit de la famille	/	/	lundi de 10h à 12h
4) Avocat Droit des étrangers	/	dernier jeudi du mois de 14h à 16h	/
5) Avocat en victimologie	/	2ème mardi du mois de 14h à 16h	dernier mardi du mois de 10h à 12h
Juriste CIDFF/CIDAV Accès au droit et Aide aux victimes	lundi de 13h30 à 17h30	lundi de 9h30 à 12h15	mardi et le 3ème mercredi du mois de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Notaire	2ème mercredi du mois 10h à 12h	1er lundi du mois de 14h à 17h	3ème mercredi du mois de 9h30 à 12h
Huissier	permanences trimestrielles	tous les 2 mois, le dernier mardi, de 10h à 12h	tous les 2 mois, le 2ème mercredi de 10h à 12h
Conciliateur de justice	selon disponibilités du conciliateur	2 mardis de 9h30 à 12h et 2 mardis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h	2ème et 4ème mercredis du mois de 9h30 à 12h
Délégués du Défenseur des Droits	1er mardi du mois de 10h à 12h et de 14h à 16h30	jeudi de 9h30 à 12h et 14h à 17h	3ème mardi du mois de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30
Psychologue CIDFF/CIDAV	/	/	1er, 3ème et 5ème jeudis du mois de 9h à 12h
AFAVO	1 mardi sur 2 de 14h à 17h30	/	1 mardi sur 2 de 9h45 à 17h
ADIL	lundi et jeudi de 13h30 à 16h30	/	3ème lundi du mois de 9h30 à 12h
APCE 95	/	/	2ème et 4ème jeudis du mois de 9h30 à 12h
Activités judiciaires et pénales : sur convocation uniquement			
RIVAGE	2 permanences par mois	/	/
Audiences pénales 1) Majeurs	tous les jeudis	lundi et mercredi de 14h à 17h	tous les lundis
2) Mineurs	1er et 4ème mercredis du mois	mardi de 14h à 17h	mercredi de 13h30 à 16h30
SPIP	2 permanences par mois le mardi	tous les vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h	mardi, mercredi et jeudi de 10h à 16h

Des équipements proches de chez vous

Les coordonnées et les horaires d'ouverture

À Garges-lès-Gonesse

37 rue Tiers Pot

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 9h30 à 13h - Fermé au public l'après-midi (travail administratif)
Tél. : 01 30 11 11 20 - Fax : 01 30 11 11 29
Bus RATP 133, arrêt « Hôtel de Ville »
Bus RATP 333, arrêt « Collège Henri Wallon »

À Sarcelles

31 bis avenue du 8 Mai 1945

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Tél. : 01 39 94 96 22 - Fax : 01 39 92 51 42
Bus RATP 168, arrêt « André Gide »
Bus RATP 368, arrêt « Albert Camus »
Tramway T5, arrêt «Les Cholettes »

À Villiers-le-Bel

2 rue Pompon

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 01 34 19 87 52 - Fax : 01 39 92 54 74
Bus RATP 270, arrêt « La Poste »
Bus RATP 268, arrêt « Pierre Sémard » (anciennement « Charles Richet »).

Roissy Pays de France
Communauté d'Agglomération

6bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France
Tél. : 01 34 29 03 06
www.roissypaysdefrance.fr

Conception : Dir. Com. Roissy Pays de France - Illustrations © Fotolia - mars 2017